



Renouvellement Autorisation de travail

Par **Kimchi75**, le **11/04/2014** à **15:45**

Bonjour,

Je suis sud coréenne, j'ai fais un changement de statut étudiant pour salarié, et j'ai obtenu un visa de travail au mois de janvier. J'ai signé un CDI au mois d'octobre mais je ne me plais pas du tout dans mon entreprise, les gens me méprisent.

Le renouvellement de ma carte doit se faire janvier prochain, Comment je peux changer d'entreprise avant ? Car j'aimerais travailler en île de france et faire le même métier où j'ai des contacts.

Je vous avoue que je suis un peu perdue et qu'il est difficile pour moi de comprendre l'administration français parce que c'est compliqué. Votre aide serait très gentil.

Merci pour vos réponses.
Mimi

Par **PMO68**, le **11/04/2014** à **20:52**

La demande d'autorisation de travail peut vous être refusée :

Si l'employeur a contrevenu à la législation du travail ou sur la protection sociale,

Si l'employeur n'a pas respecté les conditions d'emploi, de rémunération ou de logement fixées par l'autorisation de travail

Si vous ne vous êtes pas conformée aux mentions figurant sur l'autorisation (par exemple

vous exercé un autre métier que celui mentionné sur l'autorisation)

Si le contrat de travail a été rompu dans les 12 mois suivant l'embauche, sauf en cas de perte involontaire d'emploi, bien sur.

Vous pouvez vous renseigner auprès du service de la main d'œuvre étrangère de la Direccte de votre département.

Pour l'île de France : 21, rue Madeleine Vionnet 93 300 Aubervilliers
01 70 96 13 00